

---

Madame la Ministre,

Bruxelles, le 22 août 2019

Plusieurs d'entre nous vous ont écrit le 25 juin pour demander une prolongation de l'appel émis dans le cadre du décret sur la Nouvelle Gouvernance culturelle en raison de la période estivale.

Depuis nous nous sommes mobilisés pour encourager nos membres à envoyer leur candidature.

Toutefois, l'annonce de nouvelles dispositions fiscales liées aux défraiements perçus par les membres des instances d'avis a semé le trouble et découragé certain·e·s artistes. Les fédérations ne l'ayant pas déjà fait pourront difficilement ne pas avertir les candidats de ces nouvelles données plus que contraignantes pour eux.

Nous ne doutons pas qu'une solution satisfaisante et légale sera trouvée avant la mise en place des nouvelles instances mais nous vous demandons une nouvelle fois de bien vouloir prolonger le délai de l'appel jusqu'au 26 septembre et de nous avertir au plus vite de ce que vous envisagez entreprendre comme démarche favorable pour nos membres.

Nous vous remercions, Madame la Ministre, de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions de recevoir l'expression de nos meilleurs sentiments.

AIRES LIBRES – Fédération des arts de la rue, des arts du cirque et des arts forains

ARPI - Association des réalisateurs producteurs indépendants

ASSPROPRO – Association des programmateurs professionnels

ATPS – Association de techniciens professionnels du spectacle

CCTA – Chambre des compagnies théâtrales pour adultes

CTEJ – Chambre des théâtres pour l'enfance et la jeunesse

FCP – Fédération des conteurs professionnels

FTA – Fédération du théâtre action

Pro Spere - Créateurs de l'audiovisuel et du cinéma

RAC – Fédération professionnelle des acteurs du secteur chorégraphique

SACD-Scam - Société des auteurs et autrices de spectacle vivant

UAS – Union des artistes du spectacle

---